
ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Dogue de Bordeaux

Taille : Large.

Couleur de la robe : Fauve, de l'acajou à l'isabelle.

Marques de couleur : Taches blanches sur la poitrine ou aux extrémités des membres; masque noir, brun ou rouge.

Texture et longueur du poil : Fin et court.

Corps : Ligne de dessus légèrement concave.

Forme et attache des oreilles : Petites; de forme arrondie; attachées assez haut.

Forme et port de la queue : Épaisse à la racine.

Caractéristique unique : Race brachycéphale.

Variabilité génétique observable : Un poil plus long en raison d'un gène récessif.

Pieds : Forts et palmés.